

Contrat d'engagement

Entre le groupe **Yod**

Représenté par :

Et l'organisateur :

Représenté par :

Le groupe **Yod** est engagé pour animer le (Fest-Noz / concert) du
à partir de heures .

S'il s'agit d'un Fest-Noz ou d'un Fest-Deiz, l'organisateur s'engage à prévoir d'autres musiciens afin de relayer le groupe sur scène.

Le groupe donnera une prestation musicale d'environ : Le groupe **Yod** est composé de :

L'organisateur devra engager un sonorisateur compétent, possédant le matériel apte à sonoriser le groupe dans de bonnes conditions (*cf. fiche technique*).

La scène, où se produira le groupe, devra être suffisamment grande pour accueillir les six musiciens et obligatoirement couverte.

Afin d'assurer un spectacle de qualité, il est important que le groupe puisse effectuer les réglages nécessaires avec le sonorisateur au moins une heure avant le spectacle.

En Festival, nous pouvons assurer une partie “initiation danses” avec trois personnes de plus, à préciser avec l’organisation.

Des boissons seront mises à disposition des musiciens (café, jus de fruit, eau, bière locale, vin de bonne facture) .

L’organisateur versera au groupe **Yod** la somme de 300 Euros (trois cent Euros) pour sa prestation, ainsi que six repas chauds dont un repas végétarien.

Le présent contrat peut vous paraître fastidieux, mais il est le garant d’une bonne entente entre nous, et nous permettra de jouer dans de bonnes conditions pour que votre fête soit réussie !

Si vous souhaitez en éclaircir (ou discuter) un point, n’hésitez pas à nous contacter.

Fait en double exemplaire (merci de nous faire parvenir un exemplaire signé le plus rapidement possible).

Mention manuscrite « lu et approuvé », date, cachet, signature :

Pour **Yod** :

L’organisateur :

Contrat et tarif valable pour six musiciens.